



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 23 00047

Date de dépôt : **02/09/2023**

Demandeur : **Monsieur INVERNIZZI STEPHANE**

Pour : **Isolation par l'extérieur, surélévation de la toiture avec changement des tuiles et des fenêtres de toit et pose de 3 volets roulants**

Adresse du terrain : **6 avenue de la Gare à POMMEUSE (77515)**

ARRÊTÉ URBA 2023/073
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 02/09/2023 par Monsieur INVERNIZZI STEPHANE demeurant 6 AVENUE DE LA GARE à POMMEUSE (77515) ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'isolation par l'extérieur, surélévation de la toiture avec changement des tuiles et des fenêtres de toit et pose de 3 volets roulants;
- sur un terrain situé 6 AVENUE DE LA GARE à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU les pièces complémentaires, en date du 11/10/2023 ;

VU l'affichage en mairie en date du 05/09/2023 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 20 octobre 2023

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur(s) peut (peuvent) contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le